



Date : 6 septembre 2021
Ref. : COP(ES-2)/2021/OBS

NOTIFICATION AUX OBSERVATEURS

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a l'honneur d'informer que, suite à la Note Verbale du 28 juin 2021, le secrétariat a reçu, à la date du 2 septembre 2021, 89 lettres des Parties à la Convention, communiquant leur soutien à la convocation de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties COP(ES-2) du 6 au 9 décembre 2021. La COP(ES-2) se déroulera par le biais d'une procédure dite d'approbation tacite/écrite afin d'examiner et d'approuver un budget-programme provisoire pour les activités du secrétariat en 2022.

Comme indiqué dans la note verbale susmentionnée, il est demandé que les représentants des Parties à la Convention soient dotés des pleins pouvoirs pour participer à la session. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, les pouvoirs des délégations émanent soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation. Les Parties sont priées de respecter cette exigence.

Il est porté à l'attention des États qui ne sont pas Parties au moment de la COP(ES-2) que, conformément au paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention et à l'article 7 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, tout organe ou organisme, national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, qui est qualifié dans les domaines visés par la Convention et qui a informé le secrétariat permanent de son souhait d'être représenté à une session de la Conférence des Parties en qualité d'observateur peut être admis en cette qualité, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes à la session ne s'y oppose.

L'ordre du jour provisoire annoté et le document principal de la session portant sur le budget-programme provisoire pour 2022 sont disponibles en version préliminaire en anglais uniquement sur le site web¹ de la CNULCD. Les versions dans les autres langues seront affichées dès qu'elles seront disponibles.

Distribution : Aux unités et organes du Secrétariat des Nations Unies, aux agences spécialisées et organisations apparentées et aux organisations intergouvernementales admises comme observateurs par la Conférence des Parties.

¹ Lien du site de la COP(ES-2) : <https://www.unccd.int/conventionconference-parties-cop/cop-es-2-extraordinary-session>



Le secrétariat serait reconnaissant à votre organisation de bien vouloir désigner le ou les représentant(s) qui assisteront à la COP(ES-2). **L'inscription en ligne sera disponible à partir du 15 septembre 2021 et sera annoncée sur le site web² de la CNULCD.** Tous les participants sont tenus de télécharger une lettre de nomination officielle et les pleins pouvoirs confirmant leur capacité à assister à la session de la COP(ES-2).

(signée)

Ibrahim Thiaw
Secrétaire exécutif

² Lien du site de la COP(ES-2) : <https://www.unccd.int/conventionconference-parties-cop/cop-es-2-extraordinary-session>